



## HOTEL DES VENTES d'AVIGNON

### CONDITIONS DE VENTE

#### 1- GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Preneur. Les attributions faites dans le catalogue de la vente ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les dimensions et les estimations sont communiquées à titre indicatif. L'état des cadres n'est pas garanti, les restaurations d'usage et rentoilage sont considérées comme mesures conservatoires n'entraînant pas de dépréciation. Les éventuelles modifications aux conditions de vente ou aux descriptions du catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et inscrites sur le procès-verbal.

La vente aura lieu sur diaporama photos.

#### 2- ORDRES D'ACHAT

Pour éviter les erreurs et les abus, nous ne prenons aucun ordre d'achat et/ou enchère téléphonique lors des ventes mensuelles de bijoux.

#### 3- ENCHERES

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre son nom et adresse ainsi qu'un chèque de garantie. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le dit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir de nouveau.

#### 4- FRAIS DE VENTE

18% TTC en sus de l'enchère

14.40% TTC pour les ventes judiciaires (lots précédés d'une astérisque)

#### 5- PAIEMENT

Le paiement est comptant et doit s'effectuer au moyen de :

- Carte bancaire à l'étude
- Virement bancaire (IBAN sur demande)
- Chèque certifié de banque

#### 6- DÉFAUT DE PAIEMENT

À défaut de paiement l'objet pourra être remis en vente selon la procédure sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Preneurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

#### 7- RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Le magasinage ne saurait engager la responsabilité de l'opérateur de vente à quelque titre que ce soit. À partir d'un délai de quinze jours, il sera perçu cinq euros de frais de gardiennage par jour et par objet.

#### 8- EXPÉDITION

Occasionnellement, et dans la mesure du possible, l'expédition des lots pourra être effectuée à la demande de l'adjudicataire, les frais étant à sa charge et sous son entière responsabilité ; l'expédition étant un service rendu à notre clientèle le Commissaire-Preneur ne pourra en aucun cas être recherché en cas de détérioration ou perte de colis. L'adjudicataire est réputé avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de La Poste et/ou de tout autre prestataire.